

La réforme AAH

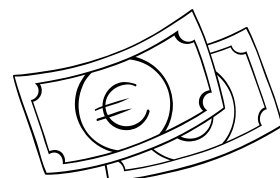


L'AAH, c'est quoi ?

L'**AAH**, c'est

l'**A**llocation **A**dulte **H**andicapé.

L'AAH est une aide financière
pour des adultes en situation de handicap.



La loi a changé :

C'est **la trimestrialisation de l'AAH.**



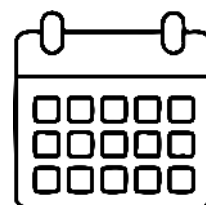
Avant la réforme :

La **CAF** – Caisse d'**A**llocation **F**amiliale
prenait en compte l'argent gagné
par la personne
pendant l'année passée.



Par exemple :

En 2025, pour calculer
le montant de mon AAH,
on regardait combien
j'ai gagné en 2024.



Après la réforme :

A partir du **1er octobre 2026**,
c'est la trimestrialisation de l'AAH.



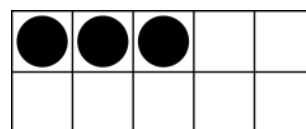
Ça veut dire quoi ?

La CAF regarde **l'argent gagné**
par la personne
le **trimestre dernier**,
c'est-à-dire, **les 3 derniers mois**.



Par exemple :

on va regarder l'argent touché
en juin, juillet et août
pour payer l'AAH de septembre.



Je fais :

Le changement commence
entre octobre et décembre 2026.

La CAF m'envoie un courrier
pour me dire quand faire
ma première déclaration.

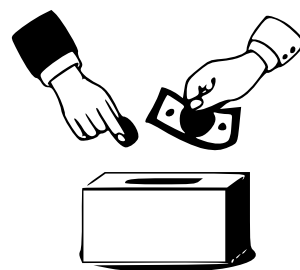
Je dois déclarer mes revenus
tous les 3 mois à la CAF.



Je déclare :



Je dois indiquer
l'argent que j'ai reçu
pendant les derniers 3 mois.



Par exemple, si je fais
ma déclaration en octobre,
je donne mes revenus de
juillet, août et septembre.



La déclaration pour l'AAH
n'est pas remplie à l'avance.
Je dois la remplir moi-même
ou demander de l'aide.



Et si j'oublie ?

Je risque de recevoir
que la moitié de mon AAH.

C'est pour ça qu'il est important
de « s'actualiser »
sur le site de la CAF.



Cela veut dire mettre à jour
mes revenus
tous les 3 mois.

Quelques outils pour m'aider :



- Une **vidéo** 
- Une **fiche en FALC** 
avec les différentes étapes pour
faire ma déclaration.